

Unies depuis une semaine ou deux n'est guère encourageant. La situation a empiré, en face des hésitations, des interrogations et des doutes du Canada qui se demande s'il doit appuyer la résolution des États-Unis ou ne pas s'opposer à celle de l'Asie. Ces arguties et ces hésitations n'aideront guère nos relations avec les États-Unis. Néanmoins, nous comptons sur eux pour nous défendre dans le Nord. Le ministre dit qu'en cas d'attaque de ce côté, le Canada ne pourrait pas se défendre; qu'il nous faudrait l'aide des États-Unis. Nous comptons donc qu'ils nous défendront sur mer et dans les airs.

Souvenons-nous des paroles qu'avait prononcées il y a quelques années,—en 1938,—à Kingston, ce grand président des États-Unis, Franklin D. Roosevelt. Parlant de notre pays, il disait:

Le Dominion du Canada fait partie de la fraternité de l'Empire britannique. Je peux vous assurer que la population des États-Unis ne restera pas à l'écart si le sol canadien est menacé par quelque autre empire.

Il a fait de même en 1940, lors de la négociation de l'accord d'Ogdensburg et de la création de la Commission mixte de la défense de l'Amérique du Nord. Il a adopté la même attitude lors de la déclaration de Hyde-Park en 1941. Le Canada, je le répète, aurait dû se trouver aux côtés des États-Unis en Corée. Heureusement, il n'est pas trop tard.

En second lieu, j'insiste encore une fois pour que le Canada réclame un pacte de défense du Pacifique, une ligne de conduite collective de toutes les nations amies du Pacifique. La question intéresse le Canada au plus haut point, comme le révèle ce qui se passe en Corée. Je le disais tantôt, si le Canada subit jamais une invasion, ce sera de l'Asie. Puis, nous devons étudier les perspectives du commerce dans le Pacifique, d'importance primordiale pour nous.

La région du Pacifique est aujourd'hui sujette à des changements fréquents. Nous nous préoccupons de la possibilité d'un commencement d'incendie sur un point donné en Europe tandis que nous laissons le feu exercer ses ravages sur un autre en Asie. Il faut que la situation se stabilise dans la région du Pacifique.

Un traité de paix avec le Japon doit se négocier bientôt et à cet égard les États-Unis favoriseraient apparemment l'établissement ou la négociation d'un pacte de défense du Pacifique. Voici une nouvelle parue dans les journaux le 22 janvier:

Pacte du Pacifique: objectif du délégué américain dans les négociations de paix avec le Japon. Le plus grave problème qui se pose à l'ambassadeur John Foster Dulles à la veille de son départ pour l'extrême Orient, c'est de trouver le moyen de se rendre au désir de certains pays, comme

[M. Green.]

l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui réclament la sécurité contre un réveil du militarisme agressif au Japon.

On a cru dans les milieux gouvernementaux américains que la meilleure solution serait un pacte de sécurité du Pacifique, comparable au Pacte de l'Atlantique.

J'exhorte de nouveau le ministre à faire pression, au nom du Canada, en faveur d'un pacte de défense dans le Pacifique. Il suffirait peut-être d'étendre au Pacifique les dispositions du Pacte Atlantique-Nord, ou peut-être faudrait-il négocier un pacte entièrement nouveau. Mais il faut faire quelque chose. J'attribue au Gouvernement le mérite auquel il a droit pour l'aide qui a été accordée au sud-est de l'Asie aux termes du programme de Colombo, ainsi qu'à d'autres pays en vertu de l'aide aux pays peu évolués. Il m'a été agréable de voir dans le discours du trône la promesse que cette aide se continuera l'an prochain. Mais il reste beaucoup à accomplir dans le Pacifique et il est essentiel de protéger cette région par un pacte de défense.

Troisièmement, il faut agir sans plus de retard pour renforcer l'armée de réserve du Canada. Dans son discours de l'autre soir, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) n'a pas parlé de l'armée de réserve. Il s'est limité à l'active. A mon sens, il n'a montré que la moitié du tableau. Il allait parler plus tard de la réserve.

On ne peut pas ainsi diviser nos forces, à mon avis. La Chambre doit envisager l'ensemble de nos forces de défense. Le rôle de l'armée de réserve dans la défense du Canada, tant ici qu'à l'étranger, est de la plus haute importance. Il en va de même, je suppose de l'aviation de réserve et, dans une certaine mesure peut-être, de la marine de réserve. Nous avons au pays une division aéroportée pour défendre le Canada. C'est tout ce qui nous restera lorsque la force spéciale aura pris le chemin de l'Europe ou de la Corée, ou des deux à la fois. La brigade aéroportée exceptée, il nous faudra compter sur la réserve. Dans le discours qu'il a prononcé à Vancouver le 22 novembre dernier, le ministre de la Défense nationale exposait cet état de choses.

Il n'y a, en définitive, qu'un moyen pratique de défendre le Canada.

Dans un pays aussi grand et aussi peu peuplé que le nôtre, il faut que notre programme soit fondé sur l'existence d'une armée active petite, composée essentiellement de cadres, et d'une forte réserve.

Notre armée active constitue un noyau dont l'instruction ne laisse en rien à désirer. Il faudra néanmoins toujours compter sur la réserve.

Advenant une troisième Grande Guerre où le Canada se verrait obligé d'envoyer des troupes outre-mer, l'immense majorité de ces troupes viendraient forcément de la réserve.